



Native Women's
Association of Canada

L'Association des
femmes autochtones
du Canada

RAPPORT FINAL

LOGEMENT DES AUTOCHTONES EN MILIEU URBAIN

**Financé par la Société canadienne
d'hypothèques et de logement (SCHL)**

JANVIER 2025

Rédigé par : Fateme Abdi et
Jared Leedham

Table des matières

RÉSUMÉ DE L'ORGANISATION :	3
INTRODUCTION	3
CONTEXTE	4
Définition du Logement en milieux urbain, rural et nordique.....	4
À QUOI RENVOIENT LES BESOINS IMPÉRIEUX EN MATIÈRE DE LOGEMENT?	5
BESOINS IMPÉRIEUX EN MATIÈRE DE LOGEMENT AU SEIN DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES.....	5
Besoins impérieux en matière de logement au sein des communautés Autochtones dans les RMR :	6
EXPÉRIENCES DE LOGEMENT EN MILIEU URBAIN DES FEMMES AUTOCHTONES DANS TOUTE LEUR DIVERSITÉ.....	11
SERVICES DÉDIÉS AUX COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES URBAINES.....	12
MÉTHODOLOGIE	13
SONDAGE À L'ÉCHELLE NATIONALE ET EN LIGNE.....	13
CERCLES DE PARTAGE.....	14
PRINCIPALES CONCLUSIONS – SÉANCES DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE ET SONDAGE.....	15
ACCÈS À UN LOGEMENT ABORDABLE, ACCESSIBLE ET SÉCURITAIRE :	15
DISCRIMINATION INTERSECTIONNELLE DANS L'ACCÈS AU LOGEMENT	19
CONNEXION CULTURELLE DANS LES GRANDES RÉGIONS URBAINES	21
SERVICES LIÉS AU LOGEMENT NÉCESSAIRE.....	22
RECOMMANDATIONS	24
RECOMMANDATIONS À COURT TERME.....	24
RECOMMANDATIONS À LONG TERME.....	23
CONCLUSION	27
RÉFÉRENCES.....	28
ANNEXE A	30
ANNEXE B.....	39

Cette étude/recherche a été menée par l'Association des femmes autochtones du Canada et a reçu un financement de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) en vertu de la partie IX de la Loi nationale sur l'habitation. Les opinions, analyses, interprétations et recommandations exprimées dans cette étude sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de la SCHL. La contribution financière de la SCHL à ce rapport ne constitue pas une approbation de son contenu.



Résumé de l'organisation :

L'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) est une organisation autochtone nationale qui défend les droits des femmes autochtones dans toute leur diversité au Canada, leur offre des programmes et amplifie leurs perspectives. L'AFAC inclut les membres des Premières Nations qui vivent dans les réserves et hors réserve, les Indiens inscrits et non inscrits, les personnes privées de leurs droits, les Inuits et les Métis. En tant qu'association locale guidée par des organisations de femmes autochtones de tout le pays, l'AFAC a été fondée dans le but collectif d'améliorer, de promouvoir et de favoriser le bien-être social, économique, culturel et politique des femmes autochtones dans toute leur diversité, au sein de leurs communautés respectives et de la société canadienne.

Depuis 1974, l'AFAC a mis en place des structures de gouvernance, des processus décisionnels, des politiques et des procédures financières, ainsi que des réseaux solides et durables pour aider à atteindre sa mission, sa vision et ses objectifs généraux. Aujourd'hui, l'AFAC participe aux activités de sensibilisation, tant à l'échelle nationale qu'internationale, qui visent à réformer les lois et les politiques en vue de promouvoir l'égalité des femmes autochtones dans toute leur diversité. À travers ses activités de plaidoyer et d'analyse politique et législative, l'AFAC s'efforce de préserver la culture autochtone et d'améliorer le bien-être de toutes les femmes autochtones dans toute leur diversité, ainsi que de leurs familles et de leurs communautés.

Introduction

Le sentiment d'appartenance à un lieu est personnel et essentiel à l'identité de chaque personne. À cause des politiques coloniales, ce sentiment d'appartenance a été érodé par l'empiètement et l'affirmation du contrôle sur les territoires autochtones. Au fil du temps, les communautés établies pendant la colonisation ont développé des identités régionales uniques, et nombre de ces villages se sont depuis étendus pour devenir des villes modernes (Belanger et coll., 2021). Au Canada, les populations autochtones urbaines sont confrontées à des problèmes de logement distincts de ceux des populations non autochtones. Ces difficultés sont le résultat direct du contexte historique marqué par la colonisation, la discrimination systémique et les inégalités socio-économiques. L'urbanisation rapide des populations autochtones – de nombreux individus et familles se déplaçant vers les régions urbaines à la recherche d'un meilleur accès aux services, aux possibilités de trouver du travail ou à l'éducation – ne fait qu'exacerber ces problèmes.

Or, cette migration entraîne souvent d'importants défis pour trouver un logement adéquat, abordable et adapté à la culture. D'après les données de 2021, 87 % des ménages autochtones au Canada vivent en milieu urbain, rural ou nordique, à l'extérieur de leurs territoires traditionnels (SCHL. 2022). Les peuples autochtones sont mal desservis par les politiques en matière de logement et sont surreprésentés parmi les personnes ayant des besoins impérieux en matière de logement.



En 2024-2025, l'Association des femmes autochtones du Canada a entrepris une initiative de recherche visant à soutenir les travaux en cours sur la Stratégie de logement autochtone en milieu urbain, rural et nordique (MURN), en s'attachant particulièrement à combler les lacunes en matière de données et de connaissances sur les expériences des femmes autochtones, dans toute leur diversité,¹ dans les grands centres urbains. Ce rapport propose une analyse des données sur les besoins impérieux en matière de logement pour les communautés autochtones en milieu urbain à travers le Canada, une analyse des données spécifiques à chaque région ainsi qu'une analyse des services actuellement offerts aux populations autochtones au Canada. Il explore les défis auxquels les femmes autochtones, dans toute leur diversité, sont confrontées dans les grandes régions urbaines, leur sentiment d'appartenance à une communauté et les services qui leur sont offerts.

Revue de la littérature

Contexte

Définition du Logement en milieux urbain, rural et nordique

Comme les définitions des termes « urbain », « rural » et « nordique » sont multiples, il importe de les définir d'abord dans le contexte des besoins des Autochtones en matière de logement. Cette définition est essentielle pour aborder les expériences des peuples autochtones en matière de logement à travers le Canada. De plus, en définissant ces termes, nous pouvons mieux comprendre comment les expériences uniques sont souvent façonnées par les politiques, les services et les programmes de logement à l'échelle régionale.

Pour les besoins du présent rapport, l'expression « urbain, rural et nordique » ou « URN » est utilisée pour désigner les régions géographiques où demeurent des Autochtones à l'extérieur des réserves et des communautés des Premières Nations visées par un traité moderne ou relevant d'un gouvernement autonome, de l'Inuit Nunangat et des établissements des Métis ainsi que des communautés de la Nation métisse historique. (SCHL, 2023). Les personnes Autochtones vivant en milieux URN sont réparties en trois régions géographiques :

1. **Milieu urbain** : « Connue sous le nom de région métropolitaine de recensement (RMR);
2. **Milieu rural** : Fait référence aux régions situées à l'extérieur des RMR et des territoires, du Nunavik et du Nunatsiavut;
3. **Milieu nordique** : Comprend l'Inuit Nunangat et les communautés du Nord hors de l'Inuit Nunangat (SCHL, 2023, p.1).

¹ Le terme « femmes autochtones dans toute leur diversité » est un terme inclusif qui englobe des identités distinctes et croisées, y compris l'identité de genre, l'âge et le lieu de résidence.



Comme le présent rapport est particulièrement axé sur les besoins des Autochtones en matière de logement en milieu urbain, la recherche et les résultats se rapportent spécifiquement aux populations vivant dans une RMR. Selon Statistique Canada (2022), une région métropolitaine de recensement (RMR) désigne une région qui compte une population totale d'au moins 100 000 habitants, dont au moins la moitié réside dans le noyau. En revanche, une agglomération de recensement (AR) est caractérisée par un noyau qui compte 10 000 à 100 000 habitants. Les régions situées hors des limites d'une RMR ou d'une AR sont considérées Régions autres qu'une RMR/AR.

À quoi renvoient les besoins impérieux en matière de logement?

L'indicateur des besoins impérieux en matière de logement est utilisé pour déterminer si un ménage peut se payer un logement de qualité ou de taille convenable dans sa collectivité. (SCHL, 2024). Ainsi, l'indicateur établit des normes en matière de qualité, d'abordabilité et de taille du logement (Ibid). « Un ménage a des besoins impérieux en matière de logement s'il ne répond pas à un ou plusieurs des critères suivants et ne peut pas se payer un logement décent dans sa communauté :

- **Abordabilité** : Dépenser au moins 30 % du revenu avant impôt pour le logement;
- **Qualité convenable** : Vivre dans un logement nécessitant des réparations majeures.

Taille convenable : Logement qui ne dispose pas de suffisamment de chambres pour la taille du ménage qui l'occupe » (SCHL, 2024).

Besoins impérieux en matière de logement dans les communautés Autochtones.

L'analyse des besoins impérieux en matière de logement au Canada en 2021 révèle d'importantes disparités entre les populations autochtones et non autochtones, disparités qui sont encore plus marquées en fonction du sexe et de l'identité autochtone.

Selon Statistique Canada (2023), le taux de besoins impérieux en matière de logement est beaucoup plus élevé chez les populations autochtones que chez les non-autochtones. Ce taux se situe à 7,4 % pour les populations non autochtones, alors qu'il est presque deux fois plus élevé pour les populations autochtones du Canada (13,2 %). En outre, les femmes autochtones enregistrent des taux d'insécurité du logement nettement plus élevés que les hommes autochtones et leurs homologues non autochtones. En 2021, le taux des besoins impérieux en matière de logement chez les femmes autochtones était de 14,0 %, contre 12,4 % pour les hommes autochtones et 8,00 % pour les femmes non autochtones. (Statistique Canada, 2023)

De plus, au sein des communautés autochtones, des variations émergent quant aux besoins impérieux en matière de logement en fonction des identités autochtones spécifiques. Plus précisément, les membres des Premières Nations affichent un taux de besoins impérieux en matière de logement de 14,5 %, suivis par les Métis (9,7 %). Les Inuits sont particulièrement confrontés à la prévalence la plus élevée de besoins impérieux en matière de logement, avec 32,6 %, ce qui indique une insécurité du logement considérable au sein de ce groupe démographique (Ibid).



Lorsque l'on examine le mode d'occupation, les locataires autochtones présentent systématiquement des taux plus élevés de besoins impérieux en matière de logement que les propriétaires autochtones, ce qui reflète les tendances observées au sein des populations non autochtones. Par exemple, 24,0 % des locataires autochtones étaient confrontés à l'insécurité du logement, contre 5,1 % des propriétaires autochtones (Statistique Canada, 2023).

Besoins impérieux en matière de logement au sein des communautés Autochtones dans les RMR :

Pour donner un aperçu détaillé de la situation des populations autochtones en général et des femmes autochtones en particulier en matière de logement, le tableau 1 montre les disparités qui existent entre les populations autochtones en ce qui concerne les taux de besoins impérieux en matière de logement, ainsi que les écarts entre les femmes et les hommes autochtones dans toutes les régions métropolitaines de recensement (RMR) à travers le pays.

Selon les données extraites du recensement de 2021 de Statistique Canada, dans toutes les RMR, le besoin impérieux en matière de logement était plus important chez les autochtones que chez les non-autochtones. Plus important encore, dans 26 des 41 RMR, plus de 10 % de la population autochtone avait des besoins impérieux en matière de logement (Statistique Canada, 2023). Par exemple, à Regina et Saskatoon, les peuples autochtones ont signalé des taux particulièrement élevés de besoins impérieux en matière de logement, soit 21,8 % et 18,7 % respectivement (Ibid).

Tableau 1 – Population ayant un besoin impérieux en matière de logement vivant dans les RMR – Femmes et Hommes – Recensement 2021

RMR – Province	Population ayant des besoins impérieux en matière de logement – Général		Population autochtone ayant des besoins impérieux en matière de logement – Par genre	
	Autochtones	Non-autochtones	Femmes	Hommes
St. John's – T.-N.-L.	6,5 %	5,8 %	7,5 %	5,3 %
Moncton, N.-B.	6,4 %	5 %	7,8 %	4,9 %
Saint John, N.-B.	5,7 %	4,0 %	5,1 %	6,4 %
Fredericton, N.-B.	9,3 %	5,5 %	9,4 %	9,5 %
Saguenay, QC	1,9 %	1,5 %	2,3 %	1,6 %
Québec, QC	4,3 %	2,8 %	4,4 %	4 %
Sherbrooke, QC	3,9 %	2,4 %	3,9 %	3,9 %
Trois-Rivières, QC	5,1 %	1,9 %	4,6 %	5,6 %



Drummondville, QC	2,5 %	2,3 %	2,4 %	2,6 %
Montréal, QC	7,1 %	4,8 %	7,9 %	6,2 %
Ottawa-Gatineau-ON et QC	9,9 %	7,5 %	10,1 %	9,7 %
Kingston, ON	11,9 %	6,8 %	13,6 %	9,9 %
Belleville – Quinte West, ON	11,1 %	8,0 %	13,4 %	9 %
Peterborough, ON	15,6 %	8,0 %	16,5 %	14,8 %
Oshawa, ON	14,5 %	8,4 %	15,3	13,5 %
Toronto, ON	16,6 %	12,3 %	18,4 %	14,6 %
Hamilton, ON	15,60 %	7,7 %	17,1 %	13,7 %
St Catharines – Niagara, ON	12,0 %	7,5 %	11,5 %	12,5 %
Kitchener - Cambridge - Waterloo, ON	9,5 %	6,5 %	9,4 %	9,5 %
Brantford, ON	15,0 %	6,2 %	15,2 %	14,5 %
Guelph, ON	12,8 %	7,9 %	12,5 %	12,8 %
London, ON	14,8 %	7,9 %	15,9 %	13,3 %
Windsor, ON	6,3 %	5,8 %	7,1 %	5,5 %
Barrie, ON	15,9 %	9,0 %	17 %	14,9 %
Greater Sudbury / Grand Sudbury, ON	7,0 %	5,4 %	8,1 %	5,9 %
Thunder Bay, ON	15,9 %	5,2 %	16,7 %	15 %
Halifax, N.-É.	11,9 %	9 %	12,4 %	11,4 %
Winnipeg, Man.	18,2 %	7,9 %	19,4 %	16,9 %
Regina, Sask.	21,8 %	6,9 %	22 %	21,6 %
Saskatoon, Sask.	18,7 %	6,8 %	19,7 %	17,6 %
Lethbridge, Alb.	17,8 %	5,5 %	17,3 %	18,3 %
Calgary, Alb.	14,5 %	7,1 %	15,6 %	13,3 %



Red Deer, Alb.	13,2 %	6,4 %	14,8 %	11,3 %
Edmonton, Alb.	14,8 %	7,3 %	16,1 %	13,3 %
Kelowna, C.-B.	8,0 %	5,7 %	8 %	8,1 %
Kamloops, C.-B.	10,2 %	6,1 %	11,6 %	9 %
Chilliwack, C.-B.	13,9 %	6,2 %	15,8 %	11,9 %
Abbotsford – Mission, C.-B.	14,0 %	6,7 %	14,6 %	13,5 %
Vancouver, C.-B.	19,4 %	13,0 %	20,4 %	18,2 %
Victoria, C.-B.	14,8 %	9,0 %	15,1 %	14,5 %
Nanaimo, C.-B.	12,1 %	7,8 %	13,3 %	10,6 %

Source : Statistique Canada, 2023

Tableau 2 — Population ayant des besoins impérieux en matière de logement vivant dans les RMR — Identité autochtone — Recensement 2021

	Population ayant des besoins impérieux en matière de logement – Général		
	Population autochtone ayant des besoins impérieux en matière de logement – Par genre		
RMR – Province	Premières Nations	Métis	Inuit
St. John's – T.-N.-L.	5,5 %	8,5 %	7,8 %
Moncton, N.-B.	6,8 %	6,5 %	0,0 %
Saint John, N.-B.	6,8 %	4,5 %	0,0 %
Fredericton, N.-B.	10,7 %	5,5 %	0,0 %
Saguenay, QC	2,1 %	1,9 %	0,0 %
Québec, QC	4,0 %	4,1 %	13,0 %
Sherbrooke, QC	4,2 %	3,0 %	0,0 %
Trois-Rivières, QC	5,5 %	4,0 %	0,0 %
Drummondville, QC	2,0 %	4,3 %	0,0 %
Montréal, QC	7,1 %	6,7 %	11,8 %



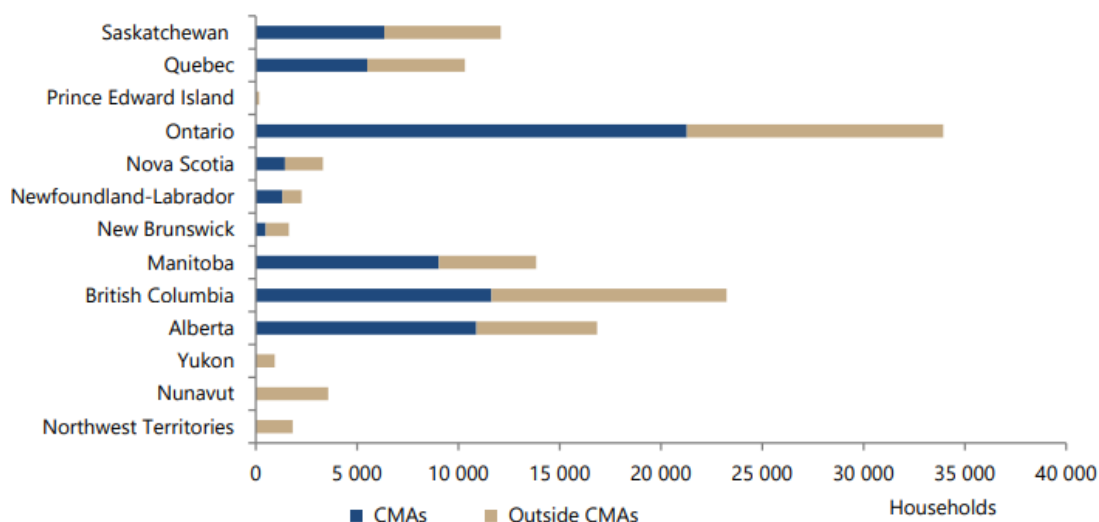
Ottawa-Gatineau, ON et QC	10,1 %	9,0 %	16,1 %
Kingston, ON	12,5 %	7,7 %	0,0 %
Belleville – Quinte West, ON	11,9 %	8,2 %	0,0 %
Peterborough, ON	17,3 %	12,2 %	0,0 %
Oshawa, ON	16,2 %	12,3 %	19,4 %
Toronto, ON	17,9 %	14,4 %	20,5 %
Hamilton, ON	16,7 %	12,5 %	42,3 %
St Catharines – Niagara, ON	12,2 %	11,9 %	0,0 %
Kitchener - Cambridge - Waterloo, ON	10,3 %	9,3 %	0,0 %
Brantford, ON	15,6 %	12,0 %	0,0 %
Guelph, ON	15,1 %	8,6 %	0,0 %
London, ON	15,4 %	13,4 %	0,0 %
Windsor, ON	8,7 %	4,3 %	0,0 %
Barrie, ON	18,2 %	14,1 %	0,0 %
Greater Sudbury / Grand Sudbury, ON	9,5 %	5,0 %	0,0 %
Thunder Bay, ON	19,2 %	5,7 %	0,0 %
Halifax, N.-É.	13,3 %	10,2 %	7,4 %
Winnipeg, Man.	26,3 %	12,3 %	7,3 %
Regina, Sask.	27,0 %	14,0 %	0,0 %
Saskatoon, Sask.	25,5 %	11,8 %	0,0 %
Lethbridge, Alb.	20,0 %	13,5 %	0,0 %
Calgary, Alb.	19,3 %	10,1 %	24,7 %
Red Deer, Alb.	15,1 %	10,3 %	26,3 %
Edmonton, Alb.	18,1 %	12,0 %	12,5 %



Kelowna, C.-B.	8,6 %	7,5 %	0,0 %
Kamloops, C.-B.	10,4 %	10,4 %	0,0 %
Chilliwack, C.-B.	17,8 %	8,2 %	0,0 %
Abbotsford – Mission, C.-B.	16,6 %	11,9 %	0,0 %
Vancouver, C.-B.	21,7 %	16,2 %	15,3 %
Victoria, C.-B.	17,5 %	12,1 %	0,0 %
Nanaimo, C.-B.	12,4 %	11,0 %	0,0 %

Source : Statistique Canada, 2023

Figure 1 : Répartition géographique des ménages autochtones ayant un besoin impérieux en matière de logement



Source : Bureau du directeur parlementaire du budget (2021).

Dans les tableaux 1 et 2 et la figure 1, les données sont fondées sur la distinction des besoins impérieux en matière de logement en fonction du sexe et de l'identité autochtone dans plusieurs RMR au Canada. Ces données indiquent en fin de compte que les femmes autochtones connaissent systématiquement des taux plus élevés de besoins impérieux en matière de logement que les hommes autochtones, ce qui révèle des vulnérabilités propres à chaque sexe en matière d'accès au logement.



Les données relatives aux besoins impérieux en matière de logement parmi les différents groupes autochtones font ressortir des différences entre les divers groupes autochtones dans les RMR, ce qui illustre les défis uniques auxquels chaque communauté est confrontée. Par exemple, les populations inuites affichent des taux particulièrement élevés de besoins impérieux en matière de logement dans des villes comme Calgary (24,7 %) et Vancouver (15,3 %). Les populations des Premières Nations et des Métis présentent également des écarts importants, Regina affichant un taux de 27,0 % pour les Premières Nations et Winnipeg un taux de 12,3 % pour les Métis. De tels écarts soulignent l'importance d'adopter des approches nuancées dans l'élaboration des politiques.

Ces résultats soulignent les intersections complexes qui existent entre l'identité et le genre autochtones et qui influencent les expériences d'insécurité du logement au Canada. Pour remédier à ces disparités, il faudra mettre en place des politiques et des interventions ciblées qui tiennent compte des défis particuliers auxquels sont confrontées les femmes autochtones dans toute leur diversité. Toute approche visant à remédier à ces inégalités doit se concentrer sur la promotion d'un accès équitable à un logement sécuritaire et abordable pour tous les peuples autochtones.

Expériences de logement en milieu urbain des femmes autochtones dans toute leur diversité

Plusieurs rapports et analyses documentaires publiés par l'AFAC mettent en évidence les défis auxquels sont confrontées les communautés autochtones, en particulier les femmes autochtones dans toute leur diversité en milieux urbain, rural et nordique. En milieu urbain, les personnes autochtones se heurtent à des obstacles qui les empêchent d'accéder à des logements adaptés à leur culture et abordables, et se heurtent à des stéréotypes, à une présence policière excessive et à la discrimination (AFAC, 2021). Les obstacles au logement documentés dans les publications antérieures de l'AFAC se présentent comme suit :

- Les longues listes d'attente pour accéder aux logements abordables exacerbent l'anxiété, tandis que les coûts de location élevés pour des logements inadéquats imposent une pression financière importante (AFAC, 2023);
- Le logement inadéquat, étant donné que les autochtones habitant dans les centres urbains vivent souvent dans des appartements plus petits qui présentent des obstacles physiques tels que des escaliers et des portes, des salles de bains et des cuisines de petite taille (AFAC, 2023);
- Le manque de services de soutien adaptés à la culture, comme les services de santé mentale, les refuges d'urgence et les locaux de rassemblement communautaire.
- Les préoccupations en matière de sécurité et de discrimination lors de la recherche d'un logement, particulièrement mises en évidence dans les documents provenant des provinces des Prairies (AFAC, 2020);
- L'accessibilité du logement lors des relocalisations médicales dans les RMR à partir des communautés nordiques/éloignées (AFAC, 2020)



En outre, un rapport produit par le gouvernement de la Colombie-Britannique (2020) met en lumière les problèmes de logement auxquels les femmes autochtones sont confrontées dans la province. Par le passé, les femmes autochtones qui épousaient des hommes non autochtones perdaient leur statut et étaient contraintes de quitter les réserves, ce qui entraînait une surreprésentation et une marginalisation dans les régions métropolitaines (Ibid). Cette migration a entraîné une mobilité considérable en matière de logement parmi les populations autochtones urbaines. De plus, des facteurs tels que les mauvaises conditions de logement et les possibilités d'emploi limitées favorisent la mobilité vers les centres urbains, les autochtones étant à la recherche d'un emploi stable et de réseaux sociaux.

Les femmes autochtones dans toute leur diversité affichent clairement un grand désir de créer des liens avec la communauté et de vivre dans un environnement culturellement approprié qui respecte les principes fondamentaux de la sécurité et de l'appartenance (AFAC, 2023). Cependant, des obstacles tels que le manque d'aide au logement et les problèmes de santé mentale exacerbent leurs problèmes (AFAC, 2023). Il est notamment suggéré d'améliorer la connectivité avec les communautés d'origine, d'intégrer les connaissances, les cérémonies et les aliments traditionnels dans l'environnement des logements, et d'encourager la construction de logements spécifiques aux autochtones et l'octroi d'une aide financière pour l'accession à la propriété (AFAC, 2023).

Services dédiés aux communautés autochtones urbaines

Les régions urbaines sont devenues des lieux de rassemblement pour les populations autochtones de diverses origines culturelles. Malgré cette relocalisation, les liens des groupes autochtones urbains avec leurs communautés d'origine varient, puisque les résidents urbains de première et de deuxième génération restent souvent attachés à leurs racines ancestrales (Collier, 2020). Depuis les années 1950 et 1960, les groupes autochtones vivant en milieu urbain ont eu du mal à accéder à des services adaptés à leur culture (Collier, 2020). Face à cette situation, des organisations autochtones ont vu le jour, et plus de 100 centres d'amitié sont actuellement en activité au Canada. Ces institutions fournissent une aide essentielle, allant des refuges et des banques alimentaires aux garderies et aux programmes culturels (Collier, 2020). Certaines vont même jusqu'à gérer des entreprises sociales, comme des logements abordables et des institutions artistiques dirigées par des Autochtones.

En outre, certaines organisations autochtones offrent un soutien à divers groupes autochtones en milieu urbain, en personnalisant les services en fonction de leurs besoins individuels. Ainsi, Tungasuvvingat Inuit et The Wabano Centre proposent des services culturels et sociaux distincts aux populations autochtones d'Ottawa et de la région de l'Ontario. De plus, de nombreux prestataires de soins autochtones intègrent des composantes culturelles dans leurs traitements, améliorant ainsi leur efficacité. À titre d'exemple, l'Autorité sanitaire des Premières Nations de Sioux Lookout, en Ontario, offre des services de santé fondés sur la culture anichinabée, tandis que la Native Child and Family Services de Toronto utilise un modèle complet conçu par des Aînés autochtones et des dirigeants communautaires (Collier, 2020).



Ces services importants se trouvent renforcés par le soutien du gouvernement, notamment par le biais d'initiatives telles que les programmes urbains pour les populations autochtones, les gouvernements provinciaux participant de plus en plus à la mise en œuvre des programmes. Par ailleurs, les municipalités interagissent avec les communautés autochtones par le biais de mécanismes tels que les comités consultatifs, afin de s'assurer que leurs voix sont entendues sur les questions essentielles (Ibid).

La présente section aborde les nombreux problèmes de logement que rencontrent les femmes autochtones dans les régions métropolitaines, notamment l'accès à un logement adéquat, économique et adapté à leur culture. Les femmes autochtones, quelle que soit leur diversité, continuent de se heurter à des obstacles majeurs pour obtenir un logement suffisant, allant de différences prononcées dans les besoins impérieux en matière de logement à la disponibilité de services de logement adaptés à leur culture.

Méthodologie

Au stade initial de ce projet, l'AFAC a effectué une revue de la littérature qui a servi de base à la rédaction de la première moitié de ce rapport, et ce dans le but de partager les recherches sur les problèmes de logement spécifiques auxquels sont confrontées les femmes autochtones dans toute leur diversité dans le milieu urbain à travers le pays, de comprendre les services disponibles et d'identifier les lacunes en matière de logement urbain. L'AFAC a également fourni une base de recherche préliminaire permettant d'atteindre l'objectif principal de ce projet, à savoir présenter les expériences vécues par les femmes autochtones dans toute leur diversité en matière de logement et de soutien. Pour atteindre cet objectif, l'AFAC a utilisé les techniques suivantes :

Sondage à l'échelle nationale et en ligne

Pendant l'été 2024, l'AFAC a mené un sondage en ligne afin de recueillir les réponses des femmes autochtones dans toute leur diversité. La liste complète des questions se trouve à l'annexe A.

Au total 59 personnes vivant ou ayant vécu en milieu urbain ont participé au sondage, dont des membres des Premières Nations (51), des Métis (7) et des Inuits (4). Le sondage a été réalisé auprès de participants de l'Ontario (24), de l'Alberta (12), du Manitoba (8), de la Colombie-Britannique (7), du Nouveau-Brunswick (3), de Terre-Neuve-et-Labrador (2), de la Nouvelle-Écosse (2) et de la Saskatchewan (1). Les participantes s'identifiaient comme femmes (51), personnes bispirituelles (7), et non binaires (1).

La répartition des revenus fait apparaître que le groupe le plus important est constitué de 15 ménages gagnant moins de 20 000 dollars et de 11 ménages gagnant entre 20 000 et 40 000 dollars. Le nombre de ménages dont les revenus se situent entre 40 000 et



60 000 dollars est de 7, et 12 ménages gagnent entre 60 000 et 80 000 dollars. De plus, 7 ménages perçoivent des revenus entre 80 000 \$ et 100 000 \$, tandis qu'un petit groupe de 6 ménages gagne plus de 100 000 \$. Pour ce qui est de leur situation en matière de logement, 34 des participantes ont déclaré vivre dans un logement locatif, 13 ont déclaré être propriétaires, et 11 ont déclaré vivre dans un logement subventionné ou de transition.

Cercles de partage

L'AFAC a organisé quatre cercles de partage au total. Ces séances de consultation ont été conçues pour permettre aux participantes de partager ouvertement leurs expériences et de mettre en lumière les défis liés au logement ainsi que les solutions et recommandations potentielles associées. Grâce à cette approche communautaire, ce rapport est ancré dans les expériences vécues par les femmes autochtones dans toute leur diversité et met l'accent sur leurs perspectives pour parvenir à des recommandations destinées à améliorer leurs expériences et leurs possibilités d'accès à un logement adéquat.

Les deux premiers cercles de partage ont eu lieu en personne en septembre 2024 avec 10 participants issus d'associations provinciales et territoriales membres de l'AFAC (APTM). Les deux autres cercles de partage ont été organisés virtuellement en octobre 2024 avec un total de 26 participants. Constatant l'absence de participants québécois au sondage et la représentation limitée de provinces comme la Saskatchewan, la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve et le Labrador, l'AFAC a organisé deux cercles de partage en ligne destinés uniquement aux participants de ces provinces. Ces séances ont réuni 12 participants des provinces de l'Ouest et 14 participants des provinces de l'Est dans le but de combler les lacunes dans les données et d'inclure des participants des provinces sous-représentées.

Les séances de consultation ont été ouvertes et clôturées par un Aîné, avec l'aide d'un animateur autochtone. En utilisant une combinaison de discussions ouvertes, de sondages interactifs et d'un formulaire de suivi permettant aux participants de partager des idées supplémentaires, la méthodologie de consultation a tenté d'explorer l'éventail des problèmes de logement auxquels sont confrontées les femmes autochtones dans toute leur diversité. L'accent mis sur l'intersectionnalité (comprendre que les participantes peuvent subir plusieurs niveaux de discrimination, y compris l'oppression coloniale, fondée sur le genre, hétéronormative et raciale, basée sur le statut socio-économique) et sur la distinction culturelle (reconnaître et prendre en compte diverses expériences culturelles des peuples autochtones de l'île de la Tortue et de l'Inuit Nunangat, y compris les Premières Nations – dans les réserves et hors réserves –, les Inuits inscrits, non inscrits et privés de leurs droits, et les Métis) a façonné la méthodologie afin d'éviter les généralisations panautochtones et de prendre en compte les expériences intersectionnelles d'oppression qui caractérisent les problèmes de logement en question.



Principales conclusions — Séances de consultation communautaire et sondage

Défis liés au logement

Le sondage et les séances de consultation communautaire ont mis en évidence les défis auxquels font face les femmes autochtones dans toute leur diversité pour accéder à un logement adéquat et à des services de soutien dans les grandes régions urbaines. Ces difficultés relèvent de trois thèmes principaux :

- Accès à un logement abordable, accessible et sécuritaire,
- Discrimination intersectionnelle dans l'accès au logement,
- Obstacles à la navigation dans le système et les services de logement.

Accès à un logement abordable, accessible et sécuritaire :

Le manque d'accès à des logements abordables, accessibles et sécuritaires pour les populations autochtones a été une préoccupation constante pour toutes les participantes. Les participantes ont souligné le manque de logements abordables à louer ou à posséder dans les régions urbaines. Ce manque de logements abordables affecte ceux qui en ont le plus besoin, les laissant souvent sans abri. La pénurie de logements locatifs à bas prix et abordables a été identifiée comme une priorité absolue par la plupart des participantes au sondage et aux cercles de partage. Plus particulièrement, plus de 69 % des répondantes au sondage ont déclaré que le coût du logement dépassait les 30 % du revenu de leur ménage. Cette situation met en évidence les difficultés financières rencontrées par les peuples autochtones pour obtenir un logement adéquat en milieu urbain.

Selon la SCHL (2018), les coûts liés à l'accessibilité du logement peuvent être classés dans l'une ou l'autre des deux catégories suivantes : les coûts fondés sur le revenu ou les coûts fondés sur le marché.

- **Fondés sur le revenu** : l'abordabilité est définie en fonction du revenu; un logement est considéré comme abordable s'il coûte moins d'un certain pourcentage du revenu annuel du ménage, généralement 30 % du revenu après impôt.
- **Fondés sur le marché** : cette catégorie définit l'accessibilité par rapport aux loyers moyens ou médians et aux prix de la propriété dans une zone de marché; un logement est considéré comme abordable si son prix est inférieur ou égal à la moyenne ou à la médiane des loyers/prix du marché.



Au Canada, selon la SCHL, un logement est considéré comme « abordable » s'il coûte moins de 30 % du revenu avant impôt d'un ménage. Beaucoup pensent que le terme « logement abordable » désigne uniquement aux logements locatifs subventionnés par le gouvernement. Ce terme est en fait générique qui peut regrouper les habitations fournies par les secteurs privé, public et sans but lucratif. Il englobe également tous les modes d'occupation du logement : logements locatifs ou pour propriétaire-occupant, coopératives d'habitation ou logements permanents ou temporaires.

Le Continuum du logement (figure 2) est à la fois un modèle qui décrit les différentes options de logement en fonction des revenus et des modes de logement, du sans-abrisme au logement du marché, et un outil qui permet d'évaluer l'état du logement au sein d'une communauté. Une personne peut se déplacer le long du continuum à différents moments de sa vie en fonction des circonstances de sa vie. Il ne s'agit pas nécessairement d'un parcours linéaire. Dans l'idéal, une communauté dispose d'options de logement à tous les stades du continuum afin de répondre aux différents besoins de ses résidents actuels et futurs. Dans les cas où l'offre de logements existante n'offre pas les options de logement appropriées, le Continuum du logement peut être utilisé pour identifier les lacunes.

Parmi les facteurs susceptibles d'influencer la capacité d'une municipalité à fournir des logements tout au long du Continuum, citons la population, la demande, les fonds disponibles, le zonage et l'opposition dans le quartier.

Figure 2 : Le continuum du logement



Source : SCHL (2018)

Le modèle Wheelhouse

Développé par la ville de Kelowna en Colombie-Britannique, le modèle Wheelhouse (figure 3) est une autre façon d'examiner les options de logement où les besoins en matière de logement sont présentés de façon circulaire. Alors que le Continuum du logement suggère une progression linéaire vers l'accession à la propriété, le modèle Wheelhouse reconnaît que les besoins en matière de logement peuvent évoluer dans n'importe quelle direction, en fonction des circonstances de la vie de chacun. Il



reconnaît également que le parc de logements doit refléter la diversité des besoins socio-économiques et démographiques de tous les résidents et ne doit pas se focaliser uniquement sur les logements marchands.

Figure 3 : Le modèle Wheelhouse



Source : Ville de Kelowna (2019).

Les participantes ont déclaré que le manque de logements sécuritaires et abordables a affecté leur bien-être global. En conséquence, l'accès à un logement adéquat aiderait; selon elles, à leur procurer la tranquillité d'esprit et leur permettrait de gérer leurs autres besoins. L'augmentation du coût de la vie, et plus particulièrement des prix des loyers, dans les régions urbaines a eu un impact disproportionné sur les locataires autochtones, même ceux qui bénéficient d'un logement subventionné. Une participante a déclaré : « Même avec un loyer subventionné, le coût de la vie fait qu'il est difficile de déménager dans une zone plus sûre ». Cela illustre à quel point les contraintes financières limitent la mobilité et obligent les locataires à rester dans des conditions de logement non sécuritaire ou inadaptées.



Pour les personnes qui quittent une communauté rurale, où ils étaient peut-être propriétaires de leur maison, pour aller vivre dans un centre urbain où ils sont locataires, l'adaptation est énorme. Une participante a fait remarquer que « *passer de la situation où l'on ne payait pas de loyer à celle où il fallait en payer un a été un défi important, surtout avec les coûts supplémentaires que représente la vie en ville* ». Selon notre sondage, 63 % des participantes ont déclaré avoir dû déménager en raison de l'instabilité de leur logement. En outre, notre sondage a révélé que 58 % des participantes ont vécu une situation de sans-abrisme parce qu'elles n'étaient pas en mesure de payer leur loyer. Toutefois, la durée des expériences de sans-abrisme varie d'une participante à l'autre : moins d'un mois (18 %), entre 1 et 6 mois (44 %), entre 6 et 12 mois (18 %) et plus de 12 mois (21 %). En raison de ces exigences financières, les locataires se retrouvent souvent au bord de l'expulsion ou dans l'incapacité de se procurer les biens de première nécessité.

En plus des défis susmentionnés, les participantes ont à maintes reprises évoqué le besoin urgent de sécurité dans les logements. La sécurité est une exigence fondamentale en matière de logement, mais pour de nombreux locataires autochtones, elle n'est pas garantie, même dans les logements sociaux ou subventionnés. Les cas de violence, d'environnements dangereux et de négligence de la part des fournisseurs de logements sont fréquents. Une participante a confié : « *Nous avons un toit, mais ce n'est pas un logement sécuritaire* », expliquant que des incidents répétés de violence ont souvent nécessité l'intervention de la police. Cependant, aucune mesure significative n'a été prise pour résoudre leur situation ou assurer leur sécurité. En outre, les participantes ont insisté à plusieurs reprises sur la nécessité de les protéger contre les propriétaires et les voisins, qui exposent souvent les locataires autochtones au harcèlement; or, l'absence de mécanismes juridiques appropriés pour soutenir les locataires et les propriétaires autochtones a été considérée comme un élément majeur pour les habitants des grandes régions urbaines. Pour les femmes vivant dans les agglomérations, les logements abordables sont souvent situés dans des quartiers peu sécurisés, ce qui expose les femmes autochtones et leurs enfants à des environnements dangereux.

Par ailleurs, les participantes ont mis l'accent sur la nécessité de disposer de logements plus accessibles pour les femmes autochtones dans toute leur diversité. Certaines participantes ont mis l'accent sur les problèmes que pose le système de logement actuel, qui ne répond souvent pas à leurs besoins. Une participante a toutefois fait remarquer qu'en tant que femme autochtone célibataire ayant des problèmes de mobilité, les difficultés d'accès au logement sont exacerbées. Le système de logement social ne donne la priorité qu'aux femmes avec enfants. Le système est donc peu inclusif et peu accessible. Lors de la recherche d'un logement, les autochtones se heurtent souvent à des obstacles structurels comme les critères d'admissibilité qui les excluent des programmes conçus pour les aider. Par exemple, les femmes seules et les personnes âgées rencontrent souvent



des difficultés dans la mesure où de nombreux programmes de logement ciblent les familles avec enfants, laissant les autres sans aide adéquate. Une participante, une femme seule ayant des problèmes de mobilité, a déclaré : « *Je suis une femme seule d'un certain âge, j'ai des problèmes de mobilité et j'ai l'impression que j'ai 0,5 % de chances d'être admissible* ». Cette exclusion démontre l'incapacité des programmes de logement à proposer des programmes inclusifs et à s'adapter aux diverses structures familiales et aux besoins individuels.

Discrimination intersectionnelle dans l'accès au logement

Le thème de la discrimination intersectionnelle est apparu de manière prépondérante, mettant en évidence les couches de discrimination qui se chevauchent et qui sont liées à l'indigénité, à la race, à l'identité de genre, à l'orientation sexuelle, à l'âge et au statut socio-économique. Ces facteurs cumulés entravent considérablement la capacité des femmes autochtones, dans toute leur diversité, à accéder à un logement approprié et à des aides au logement dans les grands centres urbains.

Le dialogue qui a eu lieu lors du sondage et des cercles de partage a souligné l'urgence de s'attaquer à ce problème afin de fournir un logement adéquat aux femmes autochtones dans toute leur diversité.

À la question « *Avez-vous été victime de discrimination lors de votre recherche de logement?* », plus de 55 % des participantes au sondage ont répondu par l'affirmative, les discriminations les plus courantes étant la discrimination raciale (35 %), la discrimination fondée sur le sexe (24 %) et la discrimination économique (37 %). La discrimination provient souvent de propriétaires privés (35 %), de sociétés de gestion immobilière (20 %), de voisins et de membres de la communauté (14 %), d'agences gouvernementales de logement (11 %), de prestataires de services de logement (10 %) et d'agences immobilières (9 %).

Les participantes aux cercles de partage ont raconté des histoires de discrimination auxquelles elles ont été confrontées de la part de propriétaires et de sociétés de gestion immobilière. L'une d'entre elles a souligné que « *dès que le propriétaire s'est rendu compte que j'étais une personne autochtone, il a hésité à me louer un logement, à cause d'un stéréotype erroné qu'ils ont sur nous* ».

Ce problème est particulièrement exacerbé par la discrimination fondée sur le revenu, en particulier pour les personnes à revenu fixe ou bénéficiant de l'aide sociale. Comme l'a fait observer l'une des participantes : « *la discrimination est un problème, car lorsqu'ils*



apprennent que je suis bénéficiaire de l'AISH² et que j'ai un revenu fixe, ils ne veulent pas me louer parce qu'ils savent que je ne peux pas payer le loyer, mais je n'ai nulle part où aller — partout où je cherche un logement de deux chambres, le loyer est supérieur à 2 000 \$ et à cause de mon revenu fixe, je fais l'objet de discrimination ».

Ces discriminations systémiques et intersectionnelles limitent non seulement l'accès à un logement adéquat, mais perpétuent également des stéréotypes néfastes, accentuent les inégalités sociales et économiques et contribuent à la marginalisation des femmes autochtones dans toute leur diversité au sein des marchés du logement urbains.

Obstacles dans l'utilisation du système et des services de logement.

Les participantes ont attiré l'attention sur certains défis auxquels sont confrontées les femmes autochtones dans toute leur diversité lorsqu'elles tentent d'accéder aux services de logement et d'aide au logement. Par exemple, les inefficacités systémiques des services d'aide au logement posent d'importants problèmes aux personnes à la recherche d'une aide. De nombreuses participantes ont décrit les difficultés rencontrées pour comprendre les programmes et les services de logement disponibles et pour y naviguer. Comme l'a fait remarquer une des participantes, *« il existe des logements d'urgence pour les autochtones, mais ils ne sont pas bien annoncés et il est difficile d'y accéder sans être bien informé ».*

Le manque de sensibilisation aux programmes et services disponibles, l'opacité du processus de demande de logement et la complexité des demandes de logement empêchent les femmes autochtones, dans toute leur diversité et dans des situations difficiles, d'avoir un accès équitable à un logement adéquat dans les grands centres urbains. Ces politiques et procédures bureaucratiques compliquées pèsent particulièrement sur les femmes autochtones, dans toute leur diversité, qui fuient la violence et s'installent dans les grands centres urbains pour chercher de l'aide et des services. Cette situation ne fait que les rendre encore plus vulnérables, et compliquer leur recherche d'un logement stable et sécuritaire.

Les obstacles financiers viennent aggraver ces problèmes; plusieurs répondantes ont indiqué que les revenus de leur ménage étaient faibles, 27 % d'entre elles gagnant moins de 20 000 dollars par an. Les pratiques telles que les dépôts de garantie ou les vérifications de solvabilité affectent de manière disproportionnée les femmes autochtones à la recherche d'un loyer, ce qui rend plus difficile l'obtention d'un logement dans les centres urbains. Beaucoup d'entre elles n'ont pas un historique de crédit ou ne disposent pas des fonds nécessaires pour répondre aux exigences de la demande.

² Acronyme pour « Assured Income for the Severely Handicapped » (revenu garanti pour les personnes gravement handicapées) Ce programme est mis en œuvre en Alberta.



Parmi les autres difficultés rencontrées en matière de services et d'aides au logement figurent la déconnexion et le manque de coordination entre les différents niveaux de gouvernement. Une participante a expliqué que *« les travailleurs du logement et les services sociaux ne communiquent pas efficacement, ce qui retarde les familles qui essaient de se remettre ensemble »*. Le manque de communication entre les travailleurs du logement et les fournisseurs de services sociaux complique davantage l'accès aux services dont les Autochtones ont besoin et fait en sorte que les personnes dans le besoin manquent l'occasion de recevoir du soutien. Pour les familles qui tentent de se réunir, ces obstacles peuvent avoir des conséquences dévastatrices. En effet, ce manque de coordination prolonge l'instabilité du logement et exacerbe les traumatismes et la séparation des familles.

Les participantes ont suggéré que pour améliorer l'accessibilité et le soutien, il est nécessaire de faire appel à des navigateurs régionaux en matière de logement. Comme l'a souligné une participante, *« le système est accablant et inaccessible »*. Avoir des navigateurs régionaux en matière de logement à disposition pour aider les femmes autochtones ferait une énorme différence. Ces navigateurs peuvent aider les individus à trouver des soutiens dans les régions urbaines et les différentes provinces. »

Bien que certaines participantes vivent dans des logements à loyer proportionné au revenu, beaucoup se sentent encore abandonnées par le système de logement. Les participantes ont souligné qu'il ne suffit pas de fournir des logements abordables. Des services et des aides supplémentaires, comme des services de garde d'enfants subventionnés à proximité, l'accès à des services de santé mentale gratuits et des moyens de transport accessibles et pratiques, sont nécessaires pour répondre à leurs besoins.

La complexité du système de logement et le manque de coordination entre les fournisseurs de logements municipaux, provinciaux et fédéraux et les travailleurs sociaux constituent des obstacles supplémentaires à l'accès au logement des femmes autochtones dans toute leur diversité dans les régions urbaines. Les femmes autochtones, dans toute leur diversité, doivent impérativement bénéficier d'un système de logement plus accessible, plus équitable et plus solidaire.

Connexion culturelle dans les grandes régions urbaines

Les lieux de résidence urbains peuvent créer un environnement dans lequel les femmes autochtones, dans toute leur diversité, n'ont pas le sentiment d'appartenir à un groupe et de s'y connecter spirituellement, socialement et culturellement. Selon une participante, *« il est beaucoup plus difficile de vivre de la terre quand on ne voit que des bâtiments en briques »*. Pour les peuples autochtones, les environnements urbains sont en conflit avec les modes de vie traditionnels et leur lien avec la terre. Les participantes ont souligné



qu'en vivant dans de grands centres urbains, elles ont un accès limité aux événements culturels, aux activités traditionnelles, aux langues, à la cueillette de médicaments, au système de soutien traditionnel et à la nourriture traditionnelle, ce qui peut leur donner le sentiment d'être isolées et déconnectées de leurs racines culturelles.

Les données issues du sondage confirment ces expériences, puisque près de la moitié des personnes interrogées (47 %) déclarent ne pas se sentir connectées à leur communauté ou à leurs réseaux autochtones lorsqu'elles vivent dans des régions urbaines. La participation aux événements de la communauté autochtone est également limitée — seules 17 répondantes ont déclaré y assister fréquemment, contre 51 % qui y participent occasionnellement et 11 qui n'y assistent que rarement. Des obstacles tels que le manque d'information sur les événements (40 mentions), les conflits d'horaire (36 mentions) et les contraintes financières (29 mentions) ont été identifiés comme des obstacles majeurs à la participation à certains événements culturels. Le manque de moyens de transport (24 mentions) et les problèmes de sécurité personnelle (9 mentions) ont également été cités comme obstacles à l'accès aux services et aux événements de la communauté autochtone.

Un autre problème évoqué par les participantes est l'absence de conception de logements adaptés à la culture dans les grands centres urbains. Les infrastructures de logement urbain, telles que les clôtures et les espaces partagés, contreviennent aux valeurs de la vie en communauté qui font partie intégrante des cultures autochtones. L'une des participantes a fait remarquer que *« les espaces partagés, comme les clôtures, me donnent l'impression de ne pas avoir de propriété ou d'autonomie »*. Ces différences structurelles soulignent la nécessité de concevoir des logements culturellement adaptés qui reflètent les valeurs et les traditions autochtones.

Les participantes ont souligné l'importance de développer une conception holistique du logement, en intégrant des éléments tels que des espaces verts, des épiceries culturelles et des espaces pour les cérémonies dans les développements urbains, ainsi qu'en favorisant les liens communautaires par le biais d'organisations et de programmes dirigés par des autochtones. Comme l'a expliqué une participante, *« Aborder la question du logement ne se résume pas seulement à fournir un toit. Nous avons besoin d'espaces sécuritaires qui intègrent des pratiques culturelles, comme emmener les clients chercher des médicaments ou les mettre en contact avec des Aînés. »*

Les services liés au logement sont nécessaires

D'après les résultats du sondage, 55 % des participantes n'ont pas eu recours à des services ou à des programmes spécifiques aux autochtones, bien qu'elles soient au courant des programmes disponibles. L'utilisation de ces services se heurte à des obstacles



tels que le manque d'information sur les événements (40 mentions), le calendrier des événements (36), les contraintes financières (29 mentions), le manque de moyens de transport (24 mentions) et les préoccupations en matière de sécurité personnelle (9 mentions). Cependant, à la question « Quels types d'activités ou de programmes vous aident à vous sentir en contact avec votre culture et votre communauté autochtones? », les participantes ont répondu qu'elles souhaitaient davantage de cérémonies culturelles (52 mentions), d'arts et d'artisanat traditionnels (46 mentions), de fêtes communautaires (45 mentions), de groupes de soutien dirigés par des autochtones (40), de séances de narration (32 mentions) et de cours de langue (31 mentions).

Le sondage a révélé que les femmes autochtones, dans toute leur diversité, ont besoin d'un soutien ou de services supplémentaires pour améliorer leurs conditions de logement dans les grandes régions urbaines, notamment : davantage d'options de logement abordables (31 mentions), une plus grande aide financière pour le logement (28 mentions), des listes d'attente plus courtes pour le logement (27 mentions), des services de logement plus adaptés à la culture (19 mentions), un meilleur entretien et de meilleures réparations (18 mentions) et des mesures de sécurité accrues (18 mentions).

Les participantes ont également évoqué les services de logement disponibles dans leur région, notamment : certains programmes d'aide financière dans diverses grandes villes pour les aider à payer le loyer, des programmes d'aide à l'accession à la propriété et à la rénovation pour les Autochtones tels que le Fonds d'aide au logement du marché des Premières Nations, ainsi que diverses institutions œuvrant pour répondre aux besoins des Autochtones en matière de logement, telles que la Lu'ma Native Housing Society, Wigwamen en Ontario, Esquao à Edmonton, les programmes FCEA, les Services de logement autochtones de l'Ontario et Niwasa Kendaaswin Teg à Hamilton.

Les résultats du sondage ont permis de mettre en évidence les services d'aide et les besoins essentiels pour améliorer la situation du logement en milieu urbain des femmes autochtones dans toute leur diversité. Le besoin d'une aide financière pour payer le loyer ou l'hypothèque a été le plus souvent mentionné, 51 personnes interrogées l'ayant jugé essentiel pour résoudre le problème de l'accessibilité au logement. Les programmes de connexion culturelle (40 mentions) et les centres dirigés par des autochtones (34 mentions) ont également été cités en premier, reflétant l'importance de maintenir les liens culturels et de garantir des environnements sécuritaires sur le plan culturel. Les services de conseil et de santé mentale (29 mentions) et les services de soutien aux familles (22 mentions) ont également été mis en avant, soulignant l'intersection entre la stabilité du logement et le bien-être émotionnel. L'aide à l'emploi (21 mentions) et l'aide juridique pour les questions de logement (16 mentions) ont été considérées comme l'un des services de soutien les plus bénéfiques.



Concernant le soutien supplémentaire et la nécessité d'améliorer leur situation en matière de logement, les répondantes ont identifié des améliorations plus générales en matière de logement, telles que des options plus abordables (31 mentions), des listes d'attente plus courtes (27 mentions) et des services plus appropriés sur le plan culturel (19 mentions), soulignant ainsi la nécessité de solutions de logement holistiques, accessibles et informées sur le plan culturel.

Ces résultats soulignent la nécessité de trouver des solutions de logement holistiques, accessibles et culturellement adaptées, qui tiennent compte non seulement de l'accessibilité financière et de la sécurité, mais aussi du bien-être culturel et émotionnel des personnes autochtones vivant en milieu urbain.

Recommandations

Dans la section qui suit, le rapport présente des recommandations immédiates et à long terme visant à améliorer le logement en milieu urbain des femmes autochtones dans toute leur diversité. Ces recommandations sont dirigées par des Autochtones et élaborées d'une manière qui tient compte de la culture et des traumatismes et qui prend en considération les besoins uniques des femmes autochtones dans toute leur diversité en matière d'accès au logement. L'élaboration de politiques, de programmes et de services en matière de logement nécessite la collaboration de personnes et d'organisations autochtones ayant une expertise dans l'élaboration d'approches tenant compte des traumatismes et de programmes de logement spécialisés.

Recommandations à court terme

Les recommandations suivantes visent à lever les obstacles immédiats qui empêchent les femmes autochtones, dans toute leur diversité, d'accéder au logement dans les centres urbains.

1. Aide financière pour les ménages autochtones en milieu urbain

Lors des discussions, les participantes ont souligné le besoin d'une aide financière accrue pour les ménages autochtones vivant en milieu urbain, dont bon nombre doivent prévoir des mesures immédiates à prendre pour surmonter les obstacles persistants au logement. Ainsi, les participantes ont mis en évidence trois mesures visant à aider les femmes autochtones dans toute leur diversité à accéder à un logement sûr, à savoir :

- Mettre en place des programmes plus importants de supplément au loyer à l'intention des femmes autochtones dans les centres urbains;



- Collaborer avec les gouvernements provinciaux pour aider les femmes autochtones à obtenir des logements locatifs sécuritaires en subventionnant les dépôts de garantie;
- Développer des programmes qui aident les femmes autochtones à épargner pour devenir propriétaires.

En s'attaquant aux obstacles financiers, les gouvernements peuvent aider les femmes autochtones dans toute leur diversité à accéder à un logement sécuritaire, abordable et adéquat qui répond à leurs besoins. L'octroi d'un soutien financier permettrait également d'alléger le stress subi par les femmes autochtones qui n'avaient pas les moyens de verser des dépôts de garantie ou des acomptes pour louer un logement.

2. Environnements et espaces culturellement adaptés et inclusifs

Fournir des environnements culturellement adaptés et inclusifs a été un thème récurrent dans les réponses au sondage et dans les cercles de partage. Les participantes ont souvent préconisé d'adapter les solutions de logement aux besoins culturels uniques des femmes autochtones dans toute leur diversité. Elles ont insisté sur l'importance de rendre les centres urbains plus sécuritaires sur le plan culturel pour les populations autochtones. Ainsi, les participantes ont proposé de rétablir les noms et les points de repère autochtones (noms de rues, parcs, sentiers) dans les centres urbains afin d'aider les autochtones à avoir un plus grand sentiment d'appartenance et à se sentir moins isolés.

Une autre solution consiste à créer des espaces dans les grandes régions urbaines où les aliments, les médicaments et les pratiques traditionnels sont facilement accessibles. Cela permettrait de renforcer les liens culturels des populations autochtones dans les grands centres urbains. Les participantes ont également souligné qu'elles pourraient bénéficier de la création d'espaces de vie communautaires, car les femmes autochtones dans toute leur diversité auraient davantage accès aux rassemblements communautaires avec d'autres membres de leur communauté.

Il est également recommandé d'avoir accès à des services et des programmes adaptés à la culture. Ces services peuvent inclure des pratiques de guérison traditionnelles et fournir des espaces accessibles pour la fumigation et l'accès et l'utilisation de médicaments traditionnels. Il est aussi recommandé de recruter davantage de femmes autochtones dans toute leur diversité en tant que prestataires de services de logement et travailleuses de première ligne.



Développer des programmes adaptés à la culture des victimes de violence domestique destinés à aider les femmes à échapper à une situation de violence sans faire appel aux services de protection de l'enfance, si les participantes en font la demande. La longue histoire du système de protection de l'enfance au détriment des populations autochtones a mis les femmes autochtones dans une situation où elles préfèrent rester dans une relation abusive par peur de perdre leurs enfants.

3. Fournir plus de soutien pour naviguer à travers le système de logement

Comme mentionné dans la section précédente, parcourir le système de logement est complexe et accablant, en particulier pour les personnes ayant des besoins urgents. Pour résoudre ce problème, les participantes ont recommandé les solutions suivantes :

- Recruter davantage de navigateurs en matière de logement dans les grands centres urbains pour aider les peuples autochtones et leurs familles avec les demandes de logement;
- Mettre les autochtones en contact avec les services et les défendre;
- Rationaliser le processus de demande de logement, que ce soit pour la location ou l'accession à la propriété, notamment en simplifiant les conditions de demande ou en renonçant aux vérifications de solvabilité pour les ménages autochtones à faibles revenus.

En ce qui concerne le système de logement, les participantes ont également suggéré de renforcer la protection juridique des locataires victimes de discrimination de la part des propriétaires, des gestionnaires de biens ou d'autres fournisseurs de logements. Certaines participantes ont fait remarquer que certaines provinces ne disposent d'aucun soutien juridique pour le contrôle des loyers et les rénovations. À Terre-Neuve-et-Labrador et en Nouvelle-Écosse, par exemple, aucune restriction n'est imposée quant au montant de l'augmentation du loyer.³ Afin d'éviter que des gestionnaires immobiliers ou des propriétaires ne profitent du manque de protection des locataires, il est recommandé de mettre à jour les politiques de contrôle des loyers et d'interdire les rénovations afin de protéger les locataires contre l'instabilité du logement.

Recommandations à long terme

Les changements durables requièrent des stratégies à long terme. Les participantes ont insisté sur la nécessité de fournir un financement global pour offrir davantage de logements abordables aux femmes autochtones dans toute leur diversité dans les grandes régions urbaines, de procéder à des changements systémiques et d'accroître les ressources allouées aux organisations de logement et aux prestataires de services autochtones dans les régions urbaines.

³ La trousse à outils de l'AFAC « *Tenant Housing Rights* » (Droits des locataires en matière de logement – 2023) est un point de départ utile pour guider les locataires vers les ressources en matière de droits des locataires par province et territoire (en anglais seulement).



4. Fournir des logements autochtones plus abordables, durables et adaptés à la culture en milieu urbain

Le manque d'options de logements abordables destinés spécifiquement aux ménages autochtones a été cité comme un obstacle dans les grands centres urbains. Les participantes recommandent d'investir davantage dans les logements dirigés par des autochtones afin de remédier à l'inégalité systémique en matière de logement dans l'ensemble du pays. Elles ont appelé le gouvernement à s'impliquer activement et de manière continue dans la fourniture de logements abordables en offrant des mesures incitatives aux promoteurs autochtones. Il a également été souligné que les municipalités devraient investir davantage dans le logement, notamment en intégrant la perspective autochtone dans l'évaluation des besoins en matière de logement. Sachant que le pourcentage d'autochtones dans une région urbaine peut être bien inférieur à la population totale et que leurs besoins en matière de logement ne sont pas toujours pris en compte dans l'évaluation des besoins, il est primordial de mettre en place une politique qui oblige toutes les municipalités à réaliser des études sur les besoins spécifiques des populations autochtones en matière de logement et sur la manière de les traiter. Ces municipalités doivent faire en sorte de soutenir le logement à tous les stades, des refuges aux logements de transition, en passant par les solutions de logement à long terme.

5. Fournir un financement stable aux fournisseurs de logements pour les Autochtones

L'octroi d'un financement par les trois niveaux de gouvernement est un moyen important pour aider les organisations de logement pour les autochtones à répondre aux besoins des autochtones en matière de logement d'une manière culturellement adaptée. En effet, les participantes ont souligné que ce financement est stable, continu et qu'il répond aux besoins des femmes autochtones dans toute leur diversité vivant dans les grands centres urbains. Cela signifie que les programmes de financement doivent adopter une approche plus inclusive et reconnaître les divers besoins des femmes autochtones vivant dans les grands centres urbains. Une telle approche doit prendre en compte les différences au sein de leurs communautés, y compris celles provenant des Premières Nations, des Inuits ou des Métis, ainsi que les différences liées à des facteurs tels que l'âge, les capacités, la race, le sexe et l'orientation sexuelle.

Conclusion

Les femmes autochtones, dans toute leur diversité, font face à des problèmes de logement en milieu urbain qui traduisent des inégalités systémiques et historiques profondes. Cette étude menée par l'AFAC en 2024 pour comprendre les perspectives des femmes autochtones dans toute leur diversité sur les besoins en matière de logement, la précarité du logement et l'accès aux services de logement en milieu urbain révèle que le droit des participantes à un logement adéquat en milieu urbain n'est pas pris en compte et qu'elles ne sont pas incluses dans les politiques, les programmes et les services en matière de logement. Les conclusions de l'étude montrent que le logement ne se limite



pas à un simple toit, puisqu'il constitue un facteur de sécurité, d'appartenance et de liens culturels. Le présent rapport permet d'éclairer certains points de vue sur la distinction entre les besoins en matière de logement et les besoins en matière de logement en milieu urbain, ainsi que sur les solutions partagées par les femmes autochtones dans toute leur diversité.

Références

Belanger, Yale D., Weasel Head, Gabrielle & Awosoga, Olu (2012). *Assessing Urban Aboriginal Housing and Homelessness in Canada. Final Report prepared for the National Association of Friendship Centres (NAFC) and the Office of the Federal Interlocutor for Métis and Non-Status Indians (OFI)*, Ottawa, Ontario. 30 mars Consulté au : https://homelesshub.ca/sites/default/files/attachments/Final_Belanger_Housing_and_Homeless_-_6_May_2012.pdf

Société canadienne d'hypothèques et de logement. (2018). *À propos du logement abordable*. Consulté au <https://www.cmhc-schl.gc.ca/professionnels/innovation-et-leadership-dans-le-secteur/expertise-de-lindustrie/logements-abordables-/a-propos-du-logement-abordable-/a-propos-du-logement-abordable-au-canada>

Société canadienne d'hypothèques et de logement. (2022). *Conditions de logement des ménages autochtones vivant hors réserve, par RMR*. Consulté au : Besoins impérieux de logement chez les ménages autochtones vivant hors réserves | SCHL ([cmhc-schl.gc.ca](https://www.cmhc-schl.gc.ca))

Société canadienne d'hypothèques et de logement. (2022). *Logement des Autochtones en milieux urbain, rural et nordique : Points de vue des fournisseurs de logements pour les Autochtones*. Consulté au : Recherche en action — Logement des Autochtones en milieux urbain, rural et nordique : Points de vue des fournisseurs de logements pour les Autochtones ([cmhc-schl.gc.ca](https://www.cmhc-schl.gc.ca))

Société canadienne d'hypothèques et de logement. (2023). *Stratégie sur le logement des Autochtones en milieux urbain, rural et nordique, Feuille d'information sur le milieu rural*. Consulté au : Série de feuillets d'information sur le logement autochtone en milieux urbain, rural et nordique — Feuille d'information sur le milieu rural. ([cmhc-schl.gc.ca](https://www.cmhc-schl.gc.ca))



Société canadienne d'hypothèques et de logement (2024). *Difficultés de logement et besoins impérieux en matière de logement*. Consulté au : <https://www.cmhc-schl.gc.ca/lobserveur-du-logement/2024/difficultes-logement-besoins-imperieux-matiere-logement>

Ville de Kelowna (2019). Healthy Housing Strategy. Consulté au : https://www.kelowna.ca/sites/files/1/docs/logos/healthy_housing_strategy_final_reduced_size.pdf

Collier, B (2020). Services for Indigenous People Living in Urban Areas. Service d'information et de recherche parlementaires. Consulté au : <https://lop.parl.ca/staticfiles/PublicWebsite/Home/ResearchPublications/BackgroundPapers/PDF/2020-66-e.pdf>

Gouvernement de la Colombie-Britannique (2020). *Appendix F-Housing*. Consulté au : [Appendix F - Housing \(gov.bc.ca\)](https://www2.gov.bc.ca/gov/content/housing/appendix-f-housing)

Bureau du directeur parlementaire du budget (2021). Logement pour les Autochtones vivant en milieux urbain, rural et nordique. Consulté au : https://publications.gc.ca/collections/collection_2021/dpb-pbo/YN5-213-2021-fra.pdf

Association des femmes autochtones du Canada, 2023. *Projet de consultation de l'AFAC sur la Stratégie de logement autochtone en milieu urbain, rural et nordique*. Consulté au : https://nwac.ca/assets-knowledge-centre/French_Housing-Strategy-Final-Report-1_2023-06-14-205200_pkoo.pdf

Association des femmes autochtones du Canada (2023). *Élaboration d'un modèle de logement durable, abordable et adapté à la culture — phase 1*. Consulté au : <https://nwac.ca/assets-knowledge-centre/Development-of-a-Sustainable-Affordable-and-Culturally-Appropriate-Housing-Model.pdf>

Association des femmes autochtones du Canada. (2021). Logement autochtone : politique et mobilisation. Rapport Final à Services aux Autochtones Canada https://www.nwac.ca/assets-knowledge-centre/Logement-autochtone-politique-et-mobilization-Rapport-Final-%C3%A0-Services-aux-Autochtones-Canada_2022-05-05-155028_wvmd.pdf

Statistique Canada (2023). Indicateurs de logement, Recensement de 2021. Consulté au : [Indicateurs de logement, Recensement de 2021](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-627-m/11-627-m2022059-fra.htm)

Statistique Canada (2021). *Comment le recensement permet-il de dénombrer les Autochtones dans les régions urbaines?* Consulté au : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-627-m/11-627-m2022059-fra.htm>



Sondage sur le logement des Autochtones en milieu urbain

L'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) est une organisation autochtone nationale qui s'est engagée à défendre les droits, à offrir des programmes aux femmes, aux filles, aux personnes bispirituelles, transgenres et de diverses identités de genre (WG2STGD+) autochtones partout au Canada et à amplifier leurs points de vue à cet égard. À titre de regroupement d'organismes communautaires de femmes autochtones, elle s'emploie à comprendre les expériences vécues et à défendre les intérêts des Autochtones du groupe des WG2STGD+ partout au Canada. L'AFAC s'intéresse à comprendre les expériences de logement des personnes autochtones WG2STGD+ vivant ou ayant déjà vécu dans des communautés urbaines.

Ce sondage recueillera des données sur les expériences et les points de vue des personnes autochtones WG2STGD+ qui ont vécu ou vivent dans des centres urbains. Vos réponses seront gardées confidentielles et anonymes et seront reflétées dans notre rapport final. Ce rapport aboutira à la contribution de l'AFAC à l'élaboration conjointe de la Stratégie de logement autochtone en milieu urbain, rural et nordique en cours d'élaboration par la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Nous accordons une grande importance à vos commentaires et à votre participation, car vos réponses nous permettront de mieux répondre aux besoins des Autochtones du groupe des WG2STGD+, d'améliorer nos services et de promouvoir plus efficacement les changements de politique nécessaires au Canada.

Admissibilité : Si vous êtes une personne autochtone WG2STGD+ de plus de 18 ans vivant ou ayant vécu dans des zones métropolitaines urbaines (avec une population d'au moins 100 000 personnes), nous vous invitons à participer au sondage.

Section A : Démographie

1. Avez-vous 18 ans ou plus?

- ☐ Oui
- ☐ Non



2. Lequel des énoncés suivants utilisez-vous pour vous identifier le mieux?

- ☐ Premières Nations
- ☐ Inuit
- ☐ Métis
- ☐ Autre :

3. Quel âge avez-vous?

- ☐ De 18 à 24
- ☐ De 24 à 29
- ☐ De 30 à 39
- ☐ De 40 à 49
- ☐ De 50 à 59
- ☐ De 60 à 64
- ☐ 65 ans et plus

4. À quel genre vous identifiez-vous?

- ☐ Femme
- ☐ Bispirituel
- ☐ Personne à identité de genre diverse
- ☐ Personne non binaire ou enby
- ☐ Personne agendre
- ☐ Personne de genre non conforme
- ☐ Genre queer
- ☐ Transmasculin
- ☐ Transféminin
- ☐ Femme transgenre
- ☐ Homme transgenre
- ☐ Personne intersexuelle
- ☐ En questionnement
- ☐ Homme
- ☐ Je ne souhaite pas divulguer
- ☐ Autre :



5. Quelle est votre expérience de vie dans une zone urbaine?

- ☐ Actuellement, je vis dans une zone urbaine.
- ☐ Auparavant, j'habitais dans une zone urbaine.

6. Dans quelle province ou quel territoire vivez-vous actuellement?

- ☐ Alberta
- ☐ Colombie-Britannique
- ☐ Manitoba
- ☐ Nouveau-Brunswick
- ☐ Terre-Neuve-et-Labrador
- ☐ Territoires du Nord-Ouest
- ☐ Nouvelle-Écosse
- ☐ Nunavut
- ☐ Ontario
- ☐ Île-du-Prince-Édouard
- ☐ Québec
- ☐ Saskatchewan
- ☐ Yukon

7. Quelle est votre ville de résidence actuelle? (Si vous avez précédemment vécu dans une zone urbaine, veuillez indiquer la ville où vous résidiez auparavant)



8. Avez-vous déménagé pour vivre dans une zone urbaine?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Si la réponse est « Oui », pourquoi avez-vous déménagé? (sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent)

- ☐ Possibilités de formation
- ☐ Possibilités d'emploi
- ☐ Accès aux services médicaux
- ☐ Manque de logements disponibles dans ma communauté
- ☐ Pour trouver un logement sécuritaire et stable
- ☐ Accès aux services de soutien au logement
- ☐ Préoccupation en matière de sécurité dans ma communauté précédente.
- ☐ Accès aux services pour les personnes 2ELGBTQQIA+ (bispirituel, lesbien, gai, bisexuel, transgenre, queer, en questionnement, intersexué, asexuel et autres)
- ☐ Autre :

9. Quel est le revenu annuel avant impôt de votre ménage?

- ☐ Moins de 20 000 \$
- ☐ De 20 000 \$ à 39 999 \$
- ☐ De 40 000 \$ à 59 999 \$
- ☐ De 60 000 \$ à 79 999 \$
- ☐ De 80 000 \$ à 99 999 \$
- ☐ 100 000 \$ et plus
- ☐ Je préfère ne pas répondre

10. Combien de personnes, y compris vous-même, vivent dans votre résidence actuelle?

- ☐ 1
- ☐ 2
- ☐ 3
- ☐ 4
- ☐ Plus de 5



Section B : Situation du logement

11. Dans quel type de logement habitez-vous actuellement?

- ☐ Logement locatif
- ☐ Logement appartenant à des particuliers
- ☐ Logement subventionné ou supervisé
- ☐ Abri temporaire
- ☐ Logement de transition
- ☐ Autre :

12. Depuis combien de temps habitez-vous dans votre résidence actuelle?

- ☐ Moins de 6 mois
- ☐ De 6 mois à 1 an
- ☐ De 1 à 2 ans
- ☐ De 2 à 5 ans
- ☐ De 5 ans et plus

13. Avez-vous déjà dû déménager en raison d'une instabilité du logement (par exemple, expulsion, incapacité à payer le loyer)?

- ☐ Oui
- ☐ Non

14. Avez-vous déjà vécu l'itinérance?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Si oui, depuis combien de temps avez-vous connu l'itinérance?

- ☐ Moins d'un mois
- ☐ De 1 à 6 mois
- ☐ De 6 à 12 mois
- ☐ Plus d'un an

15. Votre résidence actuelle nécessite-t-elle des réparations majeures (c'est-à-dire, plomberie, électricité, structure)?

- ☐ Oui
- ☐ Non



16. Vos frais de logement (c'est-à-dire, loyer ou hypothèque, services publics) représentent-ils 30 % ou plus de votre revenu familial?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je ne suis pas sûr

17. Votre logement actuel convient-il à la taille et à la composition de votre ménage (c'est-à-dire, assez de chambres, d'espace adéquat)?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Section C : Besoin de logement :

18. Avez-vous rencontré des difficultés à trouver un logement adéquat, abordable et culturellement approprié dans les zones urbaines?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Si oui, quelles ont été les principales difficultés auxquelles vous avez été confrontées? (Sélectionnez toutes les réponses applicables)

- ☐ Listes d'attente interminables pour des logements abordables.
- ☐ Coûts élevés de location
- ☐ Conditions de logement inadéquates.
- ☐ Discrimination ou stéréotypes
- ☐ Absence de services adaptés à la culture
- ☐ Préoccupations en matière de sécurité
- ☐ Autre :

19. Avez-vous rencontré de la discrimination lors de votre recherche de logement?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Si oui, quel type de discrimination avez-vous subie? (Sélectionnez toutes les réponses applicables)

- ☐ Discrimination raciale
- ☐ Discrimination fondée sur le genre
- ☐ Discrimination économique
- ☐ Autre :



20. Si vous avez été victime de discrimination lors de votre recherche de logement, veuillez expliquer de la part de qui. (Sélectionnez toutes les réponses applicables)

- ☐ Propriétaires privés
- ☐ Entreprises de gestion immobilière
- ☐ Agents immobiliers
- ☐ Fournisseurs de services de logement
- ☐ Voisins ou membres de la communauté
- ☐ Organismes de logement gouvernementaux
- ☐ Autre :

21. Si "Oui", quelles ont été les principales difficultés auxquelles vous avez été confrontées? (Sélectionnez toutes les réponses applicables)

- ☐ Listes d'attente interminables pour des logements abordables
- ☐ Coûts élevés de location
- ☐ Conditions de logement inadéquates
- ☐ Discrimination ou stéréotypes
- ☐ Absence de services adaptés à la culture
- ☐ Préoccupations en matière de sécurité
- ☐ Autre

22. Veuillez classer les éléments suivants selon leur importance pour répondre à vos besoins en matière de logement et à ceux de votre famille ou de votre collectivité :

- ☐ Refuges
- ☐ Logement de transition
- ☐ Logement locatif abordable (subventionné)
- ☐ Logement locatif au taux du marché (non subventionné)
- ☐ Programmes d'accession à la propriété



Section D : Services et mesures de soutien :

23. Avez-vous reçu un soutien de la part d'organismes communautaires ou de services sociaux liés au logement?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Si oui, comment évalueriez-vous le soutien que vous avez reçu?

- ☐ Très utile
- ☐ Plutôt utile
- ☐ Neutre
- ☐ Un peu utile
- ☐ Très peu utile

24. Quels types de services de soutien vous seraient les plus avantageux? (Sélectionnez toutes les réponses applicables)

- ☐ Aide financière pour le loyer ou l'hypothèque.
- ☐ Assistance juridique pour les problèmes liés au logement.
- ☐ Services de counseling et de santé mentale
- ☐ Services de soutien en cas de toxicomanie
- ☐ Assistance à l'emploi
- ☐ Services de soutien aux familles
- ☐ Programmes de lien culturel
- ☐ Plus de centres gérés par et pour les peuples autochtones
- ☐ Autre :

25. Êtes-vous au courant de services ou de programmes de logement propres aux Autochtones dans votre région?

- ☐ Oui
- ☐ Non



26. Avez-vous utilisé l'un de ces services ou programmes de logement propres aux Autochtones?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Si oui, comment évalueriez-vous l'efficacité de ces services?

- ☐ Très efficace
- ☐ Plutôt efficace
- ☐ Neutre
- ☐ Un peu inefficace
- ☐ Très inefficace

27. Selon vous, quelles mesures de soutien ou quels services supplémentaires faudrait-il mettre en place pour améliorer les conditions de logement des peuples autochtones dans les zones urbaines? (Sélectionnez toutes les réponses applicables)

- ☐ Plus d'options de logement abordable
- ☐ Des listes d'attente plus courtes pour le logement
- ☐ Meilleurs services d'entretien et de réparation
- ☐ Plus de services adaptés à la culture
- ☐ Mesures de sécurité renforcées
- ☐ Une aide financière accrue pour le logement
- ☐ Autre :

28. À quel point est-il important pour vous d'avoir un logement qui intègre des éléments culturels (par exemple, des connaissances traditionnelles, des cérémonies, des rassemblements communautaires)?

- ☐ Très important
- ☐ Un peu important
- ☐ Neutre
- ☐ Pas très important
- ☐ Pas du tout important



Section E : Lien communautaire

29. Vous sentez-vous lié à votre communauté et/ou à la communauté autochtone de votre ville tout en vivant dans une zone urbaine?

- ☐ Oui
- ☐ Non

30. À quelle fréquence participez-vous à des événements ou rassemblements communautaires autochtones dans votre région urbaine?

- ☐ Fréquemment
- ☐ De temps en temps
- ☐ Rarement
- ☐ Jamais

31. Quels types d'activités ou de programmes vous aident à vous sentir connecté à votre culture et à votre communauté autochtone? (Sélectionnez toutes les réponses applicables)

- ☐ Cérémonies culturelles
- ☐ Cours de langue
- ☐ Arts et métiers traditionnels
- ☐ Fêtes communautaires
- ☐ Séances de contes
- ☐ Groupes de soutien dirigés par des Autochtones
- ☐ Autre :

32. Quels obstacles, le cas échéant, rencontrez-vous pour accéder aux services et événements communautaires autochtones dans votre région urbaine? (Sélectionnez toutes les réponses applicables)

- ☐ Absence de transport
- ☐ Absence d'information sur les événements
- ☐ Choix du moment des événements
- ☐ Contraintes financières
- ☐ Préoccupations concernant la sécurité personnelle
- ☐ Autre :



☐ []

Merci d'avoir pris le temps de remplir ce sondage. Nous sommes reconnaissants de votre participation à cette étude importante. Si vous avez d'autres questions ou si vous souhaitez rester informé de cette étude, veuillez communiquer avec nous en envoyant un courriel à Fateme Abdi à l'adresse suivante : fabdi@nwac.ca

Si vous souhaitez recevoir un cadeau d'une valeur de 25 \$ pour votre participation, veuillez entrer votre nom et votre adresse postale ci-dessous. Important : Votre adresse ne sera pas communiquée et vos résultats de sondage resteront anonymes.

$$\square \quad [\quad]$$

Questions du Cercle de partage – Logement des Autochtones en milieu urbain

1. Quels sont les défis qui se présentent à vous en tant que FFPBTDIG+ autochtones vivant en milieu urbain? Quelles sont les causes de ces difficultés?
2. Quels sont les obstacles que vous avez rencontrés dans votre recherche de logement en milieu urbain? (ex. : avec le propriétaire, avec le système de logement, etc.)

3. Depuis que vous vivez en milieu urbain, comment votre lien avec votre communauté a-t-il changé et qu'avez-vous fait pour le maintenir?
4. Quelles sont les pratiques culturelles ou les traditions qui vous paraissent difficiles à maintenir en milieu urbain, et pourquoi?

5. Quel serait l'environnement urbain idéal pour vous et votre communauté?
6. En tant que FFPBTDIG+ autochtone, quelles sont les solutions immédiates et à long terme qui permettraient d'améliorer votre situation en matière de logement en milieu urbain?



Services et mesures de soutien

7. Êtes-vous au courant de services ou de programmes de logement propres aux Autochtones dans votre région urbaine?
 - Quels sont-ils et que manque-t-il?
 - Sont-ils adaptés à la culture? Pouvez-vous donner des exemples de logements ou de services adaptés à la culture auxquels vous avez eu accès ou que vous aimeriez voir mis en œuvre?

Question de synthèse

8. Si vous aviez deux minutes pour parler au ministre du Logement, que lui diriez-vous au sujet de votre expérience ou de votre connaissance de la situation du logement en milieu urbain et des moyens de l'améliorer?





Native Women's
Association of Canada



L'Association des
femmes autochtones
du Canada